

Pourquoi une telle différence ?

*Si vous ne souhaitez pas recevoir le prochain courriel, voulez-vous utiliser le lien de bas de page. Merci*

Voir la version en ligne

## Juste une question..

L'indicateur UNIQUE pour qualifier la situation de l'emploi est le taux de chômage au sens du BIT.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 il est de 7,4 % soit 2,3 millions de chômeurs. Ce taux est le seul pour lequel un objectif a été fixé : 5 %

3 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi **ne sont pas prises en compte** dans le chiffre ci-dessus. Parmi celles-ci, 2,3 millions étaient en activité réduite dont **983 000 n'ont travaillé que 47 heures (1) en moyenne dans le mois.**

Il est probable qu'un nombre significatif de ces personnes **aimeraient travailler davantage (2)**. Rappelons que dans cette catégorie on trouve aussi des travailleurs pauvres.

Si pour ces 983 000 personnes on se fixe l'objectif de passer de 47 à 76 heures, soit **un mi-temps**, il faudrait générer 28 millions d'heures de travail soit **187 000 équivalents temps plein**. Cet effectif s'ajouterait alors au nombre d'emplois à créer pour parvenir au plein emploi au sens du BIT.

Un chômeur à la recherche d'un emploi est une personne qui a **besoin de travailler**. La personne qui ne travaille que 47 heures est une personne qui a **besoin de travailler DAVANTAGE**. Au plan social la différence n'est pas sensible.

Alors, juste une question..

Ne faut-il pas considérer la situation de l'emploi sous l'angle du nombre d'heures de travail à générer afin de **répondre aux besoins de tous ceux qui cherchent du travail** et pas seulement aux besoins des seuls chômeurs au sens du BIT ?

(1) Moyenne pondérée des effectifs par tranche d'heures travaillées pour les personnes qui ont travaillé moins de 100 heures dans le mois . *Source Pôle Emploi, CVS-CJO Moyenne trimestrielle, France métropolitaine, 3<sup>ème</sup> trimestre 2023*

(2) Il serait assez facile de déterminer par enquête combien de personnes en activité réduite souhaitent travailler davantage.

*Article rédigé par Daniel ANGIBAUD Président **ADECAN sas** 30 novembre 2023*

**Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.**

ADECAN sas 79260 LA CRECHE FR